

## I. Préambule

Ce document a pour but de retranscrire les engagements respectifs de l'organisateur et du demandeur. Pour rappel, Ceven'Radio est placée sous l'autorité de l'Association Educative du Mas Cavaillac – Espace Pour Tous et cette charte est soumise à la validation de son Directeur Général.

Céven'Radio est une radio laïque et n'appartient à aucun parti politique.

Toute personne/association/entreprise souhaitant réaliser plus de six émissions dans l'année devra impérativement adhérer à l'Espace pour Tous.

Les émissions diffusées seront validées au préalable par les animateurs. Les utilisateurs exerceront leur liberté d'expression avec les responsabilités et l'éthique journalistiques que cela implique, c'est-à-dire:

- Respecter la vérité et ne pas déformer l'information.
- Vérifier ses sources et ses informations, ne pas diffuser des informations dont l'origine n'est pas connue.
- Respecter la vie privée et l'anonymat des personnes qui le souhaitent.
- Défendre la liberté d'information, de critique et de commentaire.
- Ne pas faire de publicité ou de propagande.
- Ne pas avoir de propos pouvant entraîner de la haine (apologie du terrorisme...).

Toute infraction à cette éthique verra la suppression de l'émission voir l'annulation de cet engagement.

Selon la gravité des faits, l'équipe d'animation se verra le droit d'interdire périodiquement ou définitivement une personne ou un groupe de personnes à Ceven'Radio.

## II. Ligne éditoriale

Ceven'Radio est destinée à toutes personnes, association, institution souhaitant réaliser des émissions radio.

Ceven'Radio est un média territorial. Elle participera entre autre à la communication des événements sur notre territoire. Elle sera ainsi le lieu privilégié pour :

- Informer la population sur la vie locale.
- Découvrir des styles musicaux et autres.
- Valoriser l'établissement et les actions qui s'y déroulent.
- Communiquer sur les activités, actions et projets proposées par l'Espace Pour Tous.

Par ailleurs, Ceven'Radio étant à destination de tout auditeur, le partage des centres d'intérêts, l'enrichissement d'une culture commune et le plaisir de l'écoute demeurent au centre de ses préoccupations. L'équipe s'engage donc à :

- Faire de Ceven'Radio un espace de divertissement et de connivence entre les acteurs du projet.
- Être à l'écoute et prendre en compte les suggestions, tant pour la programmation musicale que pour les thématiques abordées.
- Imaginer un mode de communication ludique.

Dans cette optique, l'équipe de Ceven'Radio mettra en œuvre, dans sa démarche journalistique :

- La création de rubriques et d'émissions permettant la diversité des thèmes et des modes de traitement.
- La prise de parole sur des sujets multiples et d'intérêt général.
- La médiation pour faire découvrir et valoriser l'environnement du Pays Viganais.
- L'organisation des programmes (musique, émissions régulières, émissions spéciales...) de manière à créer un espace éclectique susceptible de toucher le plus grand nombre.

Ceven'Radio s'interdira toute orientation politique ou religieuse, tous propos excessifs, haineux ou discriminants pouvant influencer les auditeurs.

### III. Les règles de fonctionnement :

Vous souhaitez enregistrer une émission, il vous suffit de signer la charte d'engagement et l'envoyer à : [antoine.valette@espacepourtous.fr](mailto:antoine.valette@espacepourtous.fr) ou de la déposer à l'Espace pour Tous.

Les émissions réalisées dans le studio de Ceven'Radio se feront dans les locaux de l'Accueil de Loisirs les Casta :

*1 Boulevard des Châtaigniers  
30120 Le Vigan*

Il vous sera demandé de respecter les règles suivantes :

- Respecter les horaires donnés.
- Prévenir 48H à l'avance en cas d'absence.
- Eteindre les téléphones portables pour ne pas perturber l'enregistrement (le mode vibreur s'entend également à l'enregistrement).
- Manger et boire dans le studio d'enregistrement est formellement interdit.
- Respecter les locaux mis à disposition ainsi que le matériel utilisé. En fin de chaque émission, le matériel devra être rangé et la salle laissée propre pour les prochains groupes.

Dans le cas où celles-ci ne sont pas respectées, les animateurs se réservent le droit d'arrêter l'enregistrement en cours, voir d'annuler la diffusion de l'émission.

Lorsque nous nous déplaçons, les bénéficiaires devront nous accueillir dans des locaux avec de matériel suivant :

- 2 tables : une pour le matériel d'enregistrement et l'autre pour les interviews.
- Des chaises : suffisamment en nombre en fonction des participants.
- Une prise électrique et une rallonge afin d'alimenter le matériel.

Il vous sera également demandé de respecter les règles suivantes :

- Respecter les horaires donnés.
- Prévenir 48H à l'avance en cas d'absence.
- Eteindre les téléphones portables pour ne pas perturber l'enregistrement (le mode vibreur s'entend également à l'enregistrement).
- Manger et boire pendant l'enregistrement est formellement interdit.

## IV. Tarification :

Le studio radio pouvant être mobile. Dans le cas de déplacements, l'Espace pour Tous a réalisé une tarification comprenant l'intervention de l'animateur, les frais de carburant, la manutention du matériel, l'enregistrement et le montage de l'émission :

- Emission interne au pays viganais : 15€ par émission.
- Emission externe au pays viganais et inférieure à 50 kilomètres : 40€ par émission.
- Emission à plus de 50 kilomètres : 60€ par émission.
- Emission dans les écoles primaires : 150€ les six interventions d'environ une heure trente. Au-delà de 50 kilomètres, une tarification kilométrique sera réalisée : 0,37€/kilomètre.

Toute séance annulée dans les temps sera reportée. Dans le cas échéant, la séance vous sera facturée en fonction de son lieu de réalisation. Pour une séance devant se réaliser dans les locaux de l'EPT, celle-ci sera facturée au montant de 15€.

Le règlement devra se faire par chèque le jour de l'enregistrement à l'ordre de l'Association Educative du Mas Cavaillac. Un reçu vous sera remis à l'issue du paiement.

Pour les écoles le paiement se fera en fin de cycle.

J'atteste avoir pris connaissance de la charte et y souscrire.

Fait à ....., le .....

Signature de l'intéressé  
Signature du responsable légal (si mineur)

L'équipe d'animation de  
l'Espace pour Tous

Directeur Général de l'AEMC  
Jean-Luc SAUVAIRE